

vers un
« Institut de la Concertation »

Déclaration d'intention
Septembre 2008

Professionnels et acteurs de la concertation, exerçant notre activité au sein de cabinets de conseil, d'organismes de recherche ou de formation, de collectivités territoriales et d'autres donneurs d'ordres publics ou privés, nous constatons que les dispositifs de concertation et de débat public se multiplient, sous l'effet des injonctions réglementaires et de l'attente des acteurs sociaux, dans des domaines comme celui de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la ville, de la maîtrise des sciences et des techniques.

Questions et enjeux

La mise en œuvre de ces dispositifs, l'aide et le conseil aux opérateurs locaux et nationaux, l'intervention directe dans les processus de médiation, la recherche et l'évaluation de la concertation donnent lieu à une professionnalisation et à une spécialisation croissantes de nos pratiques, débouchant sur l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles fonctions.

Attachés à prévenir toute dérive conduisant à des pseudos-concertations ou à une fermeture de ces espaces de dialogue, nous souhaitons le maintien et le développement de dispositifs de concertation constituant **de véritables espaces de débat social, de co-construction de projets et de politiques, de participation citoyenne**. Nous pensons pour cela qu'il est nécessaire de travailler conjointement pour :

- échanger sur nos **pratiques**, sur leurs fondements théoriques et méthodologiques, sur leurs modes d'évaluation et sur les principes éthiques qui les guident ;
- améliorer leur **visibilité** aux yeux des décideurs publics et notamment des collectivités territoriales ainsi que des entreprises concernées ;
- créer des espaces de **confrontation** productifs entre chercheurs, praticiens et commanditaires ;
- développer la **formation** ;
- interroger l'**action publique** sur les modalités d'appui à la concertation.

Appel

Le futur « Institut de la Concertation » ne se veut pas une institution excluante ou productrice de normes. Il ne lui appartient pas de dire ce qu'est une "véritable" concertation. C'est un **lieu de débat et de réflexion** ouvert à tous ceux qui, dans l'exercice de leur activité professionnelle ou élective, se posent la question de l'efficacité, de la pertinence et de la transparence de leurs pratiques. Il sera aussi ouvert à l'échange avec les organismes qui militent pour le développement de la concertation et il suscitera des partenariats avec d'autres réseaux existants ou en cours de formation.

Vous êtes invités à le rejoindre en contactant l'une ou l'autre des personnes responsables des projets en cours ou au moyen du numéro de téléphone ou du site internet indiqués ci-après.

.../...

Les projets

- des **séminaires d'échanges et de formation**, ouverts au plus grand nombre, permettront d'aborder les questions méthodologiques, politiques et éthiques qui préoccupent les professionnels et les acteurs de la concertation.

*Coordinateurs : Loïc Blondiaux
et Gilles-Laurent Rayssac*

- un groupe de réflexion sur les **formations** liées à la concertation travaillera sur un inventaire de l'existant et sur la définition de référentiels professionnels, de cursus de formation initiale ou continue.

*Coordinateurs : Laurence Monnoyer-Smith,
Judith Ferrando et Martin Viélaus*

- une **revue** centrée sur les questions de la concertation est à l'étude afin d'approfondir le dialogue entre chercheurs et praticiens et rendre visible ce champ.

*Coordinateurs : Laurent Mermet
et Christophe Beurois*

- un **événement biennal** pourrait réunir l'ensemble des acteurs du domaine et contribuer à la reconnaissance de ce champ de recherches et d'actions.

*Coordinateurs : Pierre-Yves Guihéneuf,
Clémence Bedu et Jean-Eudes Beuret*

- une **plate-forme numérique** sera mise en place afin de donner une visibilité à l'Institut et de constituer un outil de discussion et d'échange. Elle comprendra une liste de diffusion et un site internet.

Coordinateurs : Philippe Aigrain et Benoît Thieulin

De quoi parlons-nous ?

Nos champs d'action sont ceux du débat public, du dialogue territorial, de la concertation, de la médiation environnementale, de l'évaluation des choix scientifiques et techniques, de la mise en œuvre de processus participatifs...

Nos domaines d'intervention : la gestion du territoire, les grands aménagements, les conflits d'usage, les rapports sciences-société...

Qui anime ?

L'Institut de la concertation n'a pas, pour le moment, de structure juridique. Son animation est provisoirement assurée par Loïc Blondiaux et Pierre-Yves Guihéneuf. Le secrétariat est confié à l'association Geysier. L'Institut de la concertation est un dispositif de travail participatif et décentralisé qui a vocation à confier à ses sympathisants la mise en œuvre des tâches décidées collectivement.

Information

02 99 57 59 44
www.concerter.org

Premiers participants

Chacun intervient à titre personnel et n'engage en rien son institution. Cette liste est destinée à s'étoffer...

Philippe Aigrain, Sopinspace ■ **Etienne Ballan**, Arènes ■ **Rémi Barbier**, ENGEES ■ **Philippe Barret**, DialTer ■ **Clémence Bedu**, Cemagref ■ **Dorothée Benoît Browaey**, Vivagora ■ **Jean-Eudes Beuret**, Agrocampus Rennes ■ **Christophe Beurois**, Médiation et Environnement ■ **Loïc Blondiaux**, Université Paris 1 ■ **Céline Braillon**, Ministère du Développement Durable ■ **Daniel Breuiller**, Maire d'Arcueil ■ **Matthieu Calame**, Fondation Charles-Léopold Mayer ■ **Marion Carrel**, Université Lille 3 ■ **Alexandra Catin**, AFIP-Comédie ■ **Véronique Da Silva**, AFIP-Comédie ■ **Jean-Marc Dzedzicki**, Réseau Ferré de France ■ **Nils Ferrand**, Cemagref ■ **Judith Ferrando**, Missions Publiques ■ **Jean-Michel Fourniau**, INRETS ■ **Yves Froissart**, Consultant ■ **Thierry Gissinger**, Fondation de France ■ **Pierre-Yves Guihéneuf**, Geysier-Comédie ■ **Pascal Jarry**, Conseil Général du Val-de-Marne ■ **Fanny Lacroix**, Res Publica ■ **Sophie Largeau**, Conseil Général du Val-de-Marne ■ **Jean-François Le Clanche**, Agrocampus Rennes ■ **François Léger**, AgroParisTech INA P-G, ■ **Pierre Mahey**, Arpenteurs ■ **Philippe Marzolf**, Commission nationale du débat public ■ **Pierre Maurel**, Cemagref ■ **Laurent Mermet**, AgroParisTech-Engref ■ **Charlotte Michel**, Usages et Territoires ■ **Laurence Monnoyer-Smith**, Université de Technologie de Compiègne ■ **Jérôme Nenert**, EDF ■ **Gilles-Laurent Rayssac**, Res Publica ■ **Audrey Richard-Ferroudji**, Cemagref ■ **Claire Ruault**, Gerdal ■ **Roland Schaer**, Cité des Sciences et de l'Industrie ■ **Benoît Thieulin**, La Netscouade ■ **André Torre**, INRA ■ **Martin Viélaus**, Institut de recherche et débat sur la gouvernance ■ **Stéphane Vincent**, 27e Région ■ **Julien Vert**, chargé de mission du programme CDE, MEDDAT ■ **Pierre Wolkowski**, Territoires, identités et développement ■ **Pierre Zémor**, Communication Publique ■